

Présentation de l'appel à projets FédéGN

—

Etapes à suivre

Le CA soutient les projets visant à atteindre un des objectifs suivants :

- **Favoriser la qualité et le développement du GN**
- **Favoriser l'entraide et la coopération entre associations**
- **Favoriser la diversité dans notre activité.**

Ce document procure aux porteurs de projets le cahier des charges d'une action fédérale et propose une conduite de projet depuis sa planification initiale jusqu'à sa conclusion.

Le CA s'engage à fournir son aide aux initiatives retenues, principalement via :

- **La mise en relation avec des organismes susceptibles de participer ou d'aider au projet.**
- **La mise en relation avec des associations membres susceptibles d'être intéressées par se greffer au projet.**
- **La mise en relation avec des bénévoles susceptibles d'être intéressés par se greffer au projet.**
- **Un soutien logistique (prêts de matériels)**
- **La prise en charge de l'assurance, notamment pour l'initiation**
- **Toute autre ressource à sa disposition**

Bref, en portant un projet FédéGN, les candidats affirment leur appartenance à la communauté GNistique nationale, pour le bénéfice de tous.

Soumission des projets :

Les candidats doivent être membres de la FédéGN, ou participer d'une organisation qui soit membre de la FédéGN.

Le CA de la FédéGN publiera régulièrement l'appel à projets, via les différentes listes de diffusion, le site internet et les parutions de la FédéGN (Lettre FédéGN et GN Mag).

Le CA a pour vocation de soutenir les projets en fournissant les ressources humaines, logistiques ou organisationnelles qu'elle a à sa disposition. Il pourra apporter également un remboursement de certains frais du projet sur présentation de justificatifs. Le CA aidera les porteurs du projet à effectuer les demandes d'aides et de subventions auprès d'organismes appropriés. Nous vous conseillons de lire sur le site de la FédéGN les appels à projets officiels qui sont susceptibles d'être subventionnés.

Pour toute demande de remboursement de frais ou de soutien financier extérieur, les candidats fourniront un budget prévisionnel du projet prenant en compte le financement demandé.

Procédure à suivre :

Le CA lancera un appel aux projets par l'intermédiaire des listes de diffusion « Equipe » et « Membres » via son site internet.

Les étapes à suivre pour les projets sont les suivantes :

- Le responsable du projet complète le formulaire de proposition du projet (accessible sur le site Web de la FédéGN ou auprès de la permanence de la FédéGN) et l'adresse à la FédéGN (voir formulaire de proposition de projet), en l'accompagnant d'un budget prévisionnel.
- La FédéGN accuse réception de la proposition de projet dans la quinzaine.
- Le CA de la FédéGN examine la proposition de projet au cours du mois suivant.
- Le CA de la FédéGN choisit un agent de liaison pour communiquer avec le responsable du projet et obtenir d'éventuels suppléments d'information.
- Le CA de la FédéGN évalue la proposition.
- Le CA de la FédéGN classe la proposition face aux autres propositions en suspens.
- Le CA de la FédéGN prend la décision de donner la caution ou les subsides au plus tard lors de la prochaine réunion trimestrielle.
- La FédéGN informe le responsable du projet dans les deux semaines qui suivent la décision du CA.
- Le responsable du projet et le CA remplissent et signent un accord de soutien comprenant différentes clauses, y compris les détails de financement si le CA autorise des dépenses sur les fonds de la FédéGN.
- La FédéGN délivre tout ou partie des fonds de subsides autorisés par le CA.
- Lorsqu'il est nécessaire, l'agent de liaison et le responsable du projet sont en interaction tout au long du projet.
- Le responsable du projet soumet un rapport périodique (sur demande) et définitif à la FédéGN
- Le CA analyse le rapport, pour critique.
- Le CA (au cas où il a approuvé des paiements échelonnés) fait une évaluation des éventuels rapports intermédiaires et décide d'autoriser le versement échelonné dans la quinzaine qui suit la réception du rapport intermédiaire.
- Le CA délivre les versements supplémentaires dans les deux semaines qui suivent sa décision.
- Le responsable du projet (au cas où ce dernier comporte plusieurs phases) soumet le rapport final au CA, pour validation.
- Le CA publie les rapports finaux sur le site Internet de la FédéGN dans les soixante jours de leur réception.

Critères de soutien des projets :

- Orientation : Le projet contribuera-t-il aux orientations statutaires de la FédéGN ? (voir plus bas)
- Financement : Quel est le financement demandé ? Y a-t-il d'autres sources de financement ?
- Partenariats : Le projet prévoit-il de travailler avec d'autres organisations ?
- Impact : Quelle sera l'ampleur du projet ?
- Rôle de la FédéGN : Quelle est l'importance du soutien de la FédéGN pour le projet ?
- Probabilité de réussite : Les objectifs du projet sont-ils réalistes ? Dans quelle mesure le projet est-il susceptible de réussir ? Le projet est-il déjà en cours de réalisation ?

Orientation :

Le projet doit s'inscrire dans les objectifs de la FédéGN, et plus précisément :

- Favoriser la qualité et le développement du GN
- Favoriser l'entraide et la coopération entre associations
- Favoriser la diversité dans notre activité.

Financement :

Le CA encourage fortement à chercher des sources complémentaires de financement, particulièrement pour les projets de grande ampleur (une aide pour obtenir ces financements peut également être fournie). La FédéGN pourra également rembourser certains frais du projet sur présentation de justificatifs dans des cas particuliers.

Partenariats :

Le CA encourage fortement les projets impliquant des partenariats sur une base nationale (voire internationale) afin d'accroître l'efficacité, de partager les coûts et les expériences, et de diffuser les résultats plus largement.

La proposition doit décrire clairement la contribution des partenaires au projet.

Impact des projets :

On donnera généralement la préférence aux projets qui profiteront au plus grand nombre d'associations, de joueurs, ou d'organisateur de jeux de rôle grandeur nature.

Le rôle du CA :

Il a pour objectif de soutenir des projets qui vont au-delà des activités courantes du demandeur, et pour lesquels son soutien aura une valeur ajoutée. Cela concerne en partie l'impact du projet, et en partie l'importance de la contribution de la FédéGN.

En plus de s'assurer que le projet va au-delà des activités courantes de l'organisation candidate, le CA examinera l'importance de la contribution de la FédéGN pour le projet (par exemple, si le CA n'accorde pas son soutien, qu'advient-il du projet ?).

Probabilité de réussite des projets :

Le CA évaluera si les objectifs sont clairs et réalisables, si le budget est réaliste et si les risques ont été correctement pris en considération.

Formes de soutien de la FédéGN

Le CA peut aider à la recherche de financements extérieurs, rembourser des frais du projet, aider à sa coordination, communiquer, prendre en charge l'assurance des participants au projet, ou toute autre forme d'aide dont le projet peut avoir besoin. Les détails du soutien seront donnés par le CA après étude du dossier.

Financement du projet et responsabilité

Pour les projets qui reçoivent un soutien financier de la FédéGN :

- En fonction du type de projet, de sa complexité et de sa durée, le CA pourra accorder des avances de fonds. Le soutien financier se fera sur présentation de factures et justificatifs divers précisés lorsque le soutien au projet est accordé.

Pour les projets qui ont reçu un soutien financier de la FédéGN :

- Un contrat sera signé entre le CA et le représentant du bénéficiaire de l'aide. La personne qui signera peut être différente du responsable du projet. Les détails sur la procédure d'aide et les échéances de paiement seront précisés dans le contrat.

Obligations particulières en cas de validation du projet :

- Le projet se verra considéré comme « FédéGN ».
- Le CA ne dépossédera pas les demandeurs de leurs projets, dont ils resteront maîtres.
- En cas de soutien financier par la FédéGN, la production de comptes propres, factures à l'appui, est obligatoire.
- Un rapport d'activité sera apprécié dans tous les cas.
- Dans ce cadre, le CA communiquera à l'intérieur de la FédéGN sur le projet en ajoutant le logo FédéGN, obligatoirement présent sur des affichages, flyers et autres supports visuels aux côtés des logos de la ou des associations fédérales qui portent le projet.

